

PRIN DE L'ABONNEMENT,
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DE RHONE:
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
No numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2e.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGUÈVE DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les Actionnaires du CENSEUR sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le vendredi 8 avril prochain, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 2 avril 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

Nos prévisions étaient justes quand nous annoncions que le plan financier de sir Robert Peel rencontrerait plus de résistances qu'on ne semblait le croire d'abord; quand nous prédisions que cette mesure, devenue nécessaire au milieu des embarras de l'Angleterre, ne serait pas adoptée sans difficulté. Les résistances viennent de tous les côtés à la fois; du parlement où les deux oppositions whig et radicale combattent pied à pied, proposent ajournement et s'efforcent de faire avorter par la forme après avoir combattu sur le fond; de la presse où les adversaires attaquent avec acharnement, où les amis défendent avec timidité, avec mollesse; du pays où le peuple parcourt les rues en proférant des anathèmes contre la taxe. Ainsi l'impopularité s'est attachée tout d'abord à une mesure regardée comme seule capable de tirer l'Angleterre des embarras financiers où elle se trouve. Ce qui rend plus difficile encore la tâche de sir Robert Peel, c'est qu'il est seul à lutter contre tous, et que ses collègues même, soit qu'ils ne partagent pas entièrement ses vues, soit qu'ils veulent lui laisser toute l'impopularité du projet, ne prennent pas la parole pour le défendre. Au milieu de tous les intérêts froissés, de toutes les passions politiques soulevées, le ministre n'a trouvé encore que des oppositions et pas un appui; ses amis se bornent à battre des mains quand il a parlé. Toute l'aristocratie d'argent se tourne contre lui; les classes libérales, le haut commerce repoussent son plan. Les feuilles en petit nombre qui ne le combattent pas au fond demandent des modifications dans la forme, ce qui est encore une manière détournée de l'attaquer; elles vont jusqu'à dire que la mesure est injuste et odieuse, et que, si elle est adoptée, ce sera par nécessité et non par conviction. Le chef de l'ancien cabinet whig n'est pas des moins acharnés et n'hésite pas à dire, en rappelant les circonstances dans lesquelles la taxe fut autrefois imposée, que les temps ne sont pas les mêmes, et que, loin d'être nécessaire, elle est aujourd'hui injuste et oppressive. Enfin, sous ces inspirations, une opposition s'organise encore au dehors du parlement.

Voilà quels redoutables adversaires sir Robert Peel doit combattre et vaincre pour obtenir l'adoption de la taxe sur le revenu. Que devient devant ces manifestations, en présence de tous ces efforts combinés, les magnifiques louanges données naguère à l'esprit public des Anglais, à l'aristocratie, à l'opposition, au peuple? La taxe sur le revenu était lourde, on voulait bien le reconnaître; mais tous les partis allaient, au dire de la presse ministérielle française, l'accepter avec enthousiasme. Les riches propriétaires, le haut négoce, les rentiers allaient faire de grand cœur un sacrifice pour arracher la patrie à sa déplorable situation; le peuple, qui n'est pas atteint par le nouvel impôt, allait battre des mains; enfin Anthée allait toucher la terre pour y puiser de nouvelles forces et se relever plus puissant et plus formidable. De tout ce bruit, de ces brillantes métaphores, que reste-t-il? Propriétaires, négociants, rentiers, peuple, tous s'opposent à la

mesure. Il est donc bien vrai qu'en Angleterre comme en France les intérêts particuliers parlent plus haut que l'intérêt général du pays, et qu'ils crient de l'autre côté du détroit comme de celui-ci: Sauvez la patrie, mais ne nous demandez pas de sacrifices! Les deux sociétés ne valent pas mieux l'une que l'autre. Il ne faut pas pour cela absoudre la nôtre, mais il en faut gémir davantage.

Cependant l'apreté et la vivacité des oppositions ne semblent pas devoir empêcher l'adoption du plan de sir Robert Peel; on le croit du moins, car le ministère a jusqu'à ce jour la majorité dans le parlement. Soit que la chambre des communes comprenne qu'elle ne peut prolonger une situation qui n'est pas sans danger, et conduisant avec plus ou moins de lenteur à une banqueroute qui jetterait une profonde perturbation dans le pays, soit que la majorité rapetisse cette grave mesure aux proportions d'une question ministérielle et regarde son rejet comme devant renverser le ministère, ce qui ne serait pas douteux, le triomphe de sir Robert Peel paraît encore assuré. Mais ce ne sera qu'un succès de boules blanches et non un succès dans le pays; il n'est plus possible de se faire illusion là-dessus. Il serait donc de bon goût de s'abstenir de toutes ces flatteries qu'une partie de la presse française prodigue au ministre anglais, non point parce qu'il rencontre une formidable opposition, — les meilleures choses trouvent des opposants, — mais parce qu'en réalité il n'a rien proposé de grand. Le véritable homme d'état qui eût voulu profiter des circonstances difficiles dans lesquelles se trouve l'Angleterre pour amener une réforme réelle et durable, qui n'aurait pas le caractère essentiellement transitoire de l'income-tax, celui-là aurait demandé au parlement de changer tout le système d'impôt établi en Angleterre d'une manière aussi injuste qu'immorale; il eût proposé la taxe non sur les revenus, mais sur la propriété, l'impôt foncier permanent, avec un moyen d'atteindre les rentiers, et il eût donné à son pays une loi de justice et d'égalité. Que s'il eût succombé dans cette tâche difficile, mais réellement grande, il eût pu du moins se retirer en se rendant cette justice qu'il tombait en essayant d'arracher son pays à une situation qui se renouvellerait et qui est grosse de tempêtes.

Les craintes de M. Guizot, relativement au projet de loi sur les sucres, commencent à être plus clairement expliquées, et les motifs de sa conduite apparaissent peu à peu avec plus de netteté. Les ministres des finances et du commerce, trop exclusivement préoccupés des intérêts particuliers des ports, s'étaient engagés à supprimer la fabrication du sucre indigène, moyennant indemnité. C'était, nous l'avons déjà dit, sous le rapport de l'indemnité, se jeter dans une voie déplorable, et l'application de ce principe une fois posé pouvait avoir les plus fatales conséquences; c'était, sous le rapport de la suppression, méconnaître les besoins du pays et ne tenir aucun compte des chances de guerre qui peuvent un moment ou l'autre nous séparer de nos colonies et forcer la France à payer à un prix exorbitant une denrée devenue de première nécessité. Ce n'est point là ce qui a préoccupé le cabinet; il avait promis, il voulait remplir ses engagements; mais il a jugé, avec ce tact qu'on retrouve toujours chez M. Guizot dans les questions personnelles, que la chambre des députés ne partagerait pas ses vues. En effet, les discussions qui ont eu lieu il y a quelques jours dans les bureaux, les nominations des commissaires chargés d'examiner le projet d'ajournement, de la loi sur les sucres viennent à prouver que la chambre n'était pas de l'opinion du ministère,

puisque tous les membres de la commission sont favorables au maintien de la fabrication indigène.

Ce n'est pas tout; un journal ministériel annonçait hier que des renseignements exacts ne lui permettaient pas de penser que la chambre des pairs eût accueilli plus favorablement que celle des députés le projet du cabinet. M. Guizot a donc pensé qu'il ne pourrait pas tenir les promesses faites par les ministres du commerce et des finances, et que, s'il était battu sur cette question, il indiquerait à la fois et les ports qui ne verraient pas se réaliser leurs espérances exagérées, et les propriétaires qu'il aurait voulu priver d'un revenu considérable; il a craint de voir les uns et les autres refuser leurs voix aux candidats ministériels dans les prochaines élections. Voilà tout le secret de l'ajournement, secret pressenti déjà, mais aujourd'hui clairement expliqué par les nominations des commissaires. Voilà pourquoi les intérêts les plus graves, les plus immédiats, resteront en souffrance une année de plus.

Mais il s'élève ici une grave question de gouvernement parlementaire. Il ressort en effet de la conduite de M. Guizot un fait important, c'est que sur une question que le pays veut voir enfin décider, parce que le statu quo compromet en même temps les parties opposées, le ministère annihile le parlement, le réduit à l'impuissance, en ne le consultant pas. Ainsi donc M. Guizot se joue à la fois et du pays qui a besoin d'une solution, et du parlement qui ne partage pas ses idées, mais qui n'a pas le courage de prendre l'initiative d'une proposition. Le pays n'a pas de moyen de faire connaître sa pensée; quant au parlement, M. Guizot connaît sa faiblesse et il l'exploite à son profit.

Est-ce pour racheter ces fautes que le cabinet a proposé et que la chambre a enfin adopté une bonne loi? Nous ne savons; mais, quels que soient les motifs, nous ne pouvons, dans notre impartialité, que féliciter le pays de l'adoption de la loi sur les canaux, loi juste et sage, établie sur un principe équitable, et qui, tout en indemnifiant les intéressés, permettra enfin à l'Etat d'achever les voies navigables, de les perfectionner, d'abaisser les tarifs, et, par conséquent, d'imprimer à la circulation une plus grande activité, et d'augmenter en proportion la somme de la richesse publique.

Toutefois il n'échappera à personne que si les députés sont ardens à se jeter dans le tournoi des luttes personnelles, des questions de cabinet, les discussions d'intérêt général attirent peu de monde à la chambre. Au moment du vote de la loi sur les canaux, il manquait à la chambre près de deux cents membres, et la loi a trouvé cent treize opposants, tant les intérêts particuliers sont tenaces et égarent les hommes.

Une nouvelle condamnation d'une feuille de l'opposition vient encore affliger les amis de la liberté de la presse. C'est une guerre de tous les jours, un combat de tous les instants qu'il faut soutenir pour conserver cette liberté qui, toute mutilée, veille encore et défend avec une courageuse persistance les dernières conquêtes de nos pères et les nôtres. Eh mon Dieu! ces poursuites acharnées qui s'attaquent à la polémique, à l'histoire, à la philosophie, au roman, à toutes les formes, graves ou plaisantes, disent assez haut les intentions du pouvoir. Toute opposition le fatigue, toute voix indépendante le tourmente; il veut imposer le silence le plus complet sur son origine, sur ses actes, sur ses vues. Il veut gouverner une nation de muets, et il oublie bien vite que les mauvais gouvernements seuls ne peuvent pas vivre avec la liberté. L'Empire avait brisé cette liberté de la presse dont ne

FEUILLETON DU CENSEUR.

SOUVENIRS D'UNE MESSE EN MUSIQUE.

Il faut être juste envers tout le monde: c'est un précepte dont on ne se fait faute de recommander l'observation aux autres, mais que soi-même on met rarement en pratique. Pour moi, qui, grâce à Dieu, n'ai jamais siégé dans aucune cour des pairs, j'aime véritablement à rendre à chacun bonne, pleine et entière justice. Si je connaissais un roi qui se passât de liste civile, un prince qui ne se crût pas appelé au commandement des armées en quittant le sein de sa nourrice, un ministre qui ne tint pas, avant tout, à la conservation de son portefeuille et des gras émoluments qu'il lui procure; si je savais un député qui n'écouât jamais son intérêt personnel, son ambition ou sa vanité; si j'étais bien convaincu, si je soupçonnais seulement que M. Pasquier fit plus de cas d'un serment que de la queue de sa robe soie-ponce; si j'étais certain que M. Sauzet se fût jamais abstenu de commettre aucun calembour, de dévorer aucun mouchoir de poche, de palper les cent mille francs de traitement attachés à la présidence de la chambre, j'en conviendrais avec autant d'empressement que de franchise, et si, dans le ministère d'une religion quelconque, je rencontrais un apôtre de paix et de concorde, vous m'entendriez le proclamer bien haut, je vous prie de le croire.

Je suis donc tout porté à reconnaître que, si nous ne sommes pas très-loin du temps où le clergé catholique se laissait aller aux actes du plus stupide fanatisme, il tend chaque jour à secouer quelques uns des absurdes préjugés dont la rouille l'a couvert pendant tant de siècles; il semble abjurer quelque peu ses vieilles traditions d'intolérance et revenir à des sentiments plus véritablement chrétiens. Est-ce le chat qui fait patte de velours pour faire sentir sa griffe en temps et lieu? Je ne veux pas le savoir. Il me suffit de constater que de nos jours le clergé est moins intolérant que le leur permet pas; le pouvoir civil se constitue juge de cas de conscience, et si les choses continuent d'aller ce train, bientôt les rôles seront entièrement intervertis: nous verrons les ecclésiastiques obligés de se confesser auprès du commissaire de police de leur arrondissement.

Quoi qu'il en soit, si naguère encore le clergé catholique excommuniait les comédiens et les damnait sans remission à tout jamais; si ce n'était pas sans force signes de croix et sans formuler le sacramentel *Vade retrò, Satanas!* qu'un desservant de l'autel se trouvait face à face avec un desd'hoi le prêtre et l'acteur vivent en fort bonne intelligence. La plus touchante harmonie, l'accord le plus parfait paraît régner entre eux. On a vu un prince de l'église romaine recevoir à sa table un prince de la scène lyrique, en d'autres termes, Rubini dîner chez l'archevêque de Bordeaux; on voit encore les curés de Paris s'arracher les artistes de l'Académie royale de Musique. Lorsque Alexis Dupont rompit son engagement avec le directeur de l'Opéra, le directeur... je veux dire le curé de Saint-Roch s'empressa de lui offrir une honnête compensation en l'attachant à la mu-

sique de sa paroisse. Saint-Eustache ne saurait célébrer une bonne fête sans le concours de l'élite de nos chanteurs dramatiques. C'est là qu'on peut entendre, comme dans la rue Lepelletier, Duprez, Alizard, Marié, soutenus par l'orchestre et renforcés par tous les choristes de l'Opéra.

Si l'on ne fait pas encore annoncer ces représentations, pardon! ces solennités par des affiches apposées à la suite ou en tête de celles de nos divers spectacles, on a du moins l'attention d'en informer le public par les mille voix de la presse, par les journaux si constamment prêts à accueillir toute réclame rapportant finance. Aussi, le public alléché ne manque-t-il jamais de se porter en foule dans les saints lieux où lui sont promis les artistes qu'il affectionne. Que voulez-vous? quand il s'agit de plaisir, on irait en chercher même en enfer, moi du moins. Je vous laisse donc à penser si je m'empressai d'accourir à la fête patronale que Saint-Eustache a donnée il y a quelques mois. Mais j'eus beau me hâter, on avait été plus diligent que moi, et bien que je fusse arrivé plus d'une heure avant celle indiquée... j'ai presque dit pour le lever du rideau... je ne pus qu'à grand-peine prendre possession (possession très-équivoque) de quarante centimètres carrés dans l'immense parterre où la foule m'avait porté malgré moi, je l'avoue. Chaque spectateur ou assistant, si vous aimez mieux, n'occupant qu'un espace aussi resserré que le mien, il devenait très-difficile à tout le monde de se mouvoir d'une façon quelconque, et je remarquai qu'il était plus aisé, pour certains individus, de mettre leurs mains dans les poches de leurs voisins que dans leurs propres poches. Je m'aperçus aussi que d'autres mains s'égarèrent, bien involontairement sans doute, sur de jeunes et jolies assistantes, lesquelles souffraient avec une résignation toute chrétienne les indiscrettes excursions que la circonstance paraissait rendre inévitables.

Un pareil état de gêne produisit bientôt, à l'endroit du décorum, un laisser-aller auquel j'aime à croire que les voûtes de Saint-Eustache ne sont pas accoutumées. Tous les hommes gardaient leur chapeau sur leur tête; ceux qui avaient le bonheur d'être protégés par quelque pilier profitaient de cette position exceptionnelle pour lire leur journal; quelques uns même regrettaient tout haut d'avoir oublié leur cigare et leurs allumettes chimiques.

Cependant, quelque pénible que fût la position dans laquelle on se trouvait, elle empirait à tout moment, parce que les portes de l'église étant demeurées ouvertes, les curieux de l'extérieur se précipitaient sur les curieux de l'intérieur. Tout-à-coup des cris lamentables partirent du côté du chœur, et, se répétant bientôt en divers points du vaste vaisseau de Saint-Eustache, répandirent une alarme générale. On se demandait avec anxiété ce qui pouvait les occasionner, et les réponses ne manquaient pas à cette question. C'étaient, disait-on, des voleurs coupant les oreilles des dames afin de s'emparer plus lestement des bijoux dont elles étaient ornées; c'étaient des femmes étouffées, des enfants écrasés, des hommes frappés d'apoplexie foudroyante.

Ces récits changèrent la frayeur en véritable panique; le sinistre cri de Waterloo, le fatal *saute qui peut!* ne tarda pas à se faire entendre et à augmenter la confusion. Heureusement ce qui avait produit ce mouvement de terreur fut précisément ce qui en arrêta les effets. La foule était

trop compacte pour que les hommes qui voulaient fuir pussent faire un seul pas, et les femmes, voyant qu'elles manquaient autour d'elles de l'espace nécessaire pour s'évanouir avec quelque grâce, s'abstinrent de toute crise de nerfs. Mais alors le cri: *Fermez les portes!* s'éleva de toute part et fut plus véritablement mille fois répétés que certaines acclamations qui ne se manifestent guère que dans les journaux officiels ou officieux. Ici, plus qu'en tout autre lieu, *vox populi* signifiait *vox Dei*. Or, la voix de Dieu fut écoutée: les portes furent fermées; alors le calme se rétablit un peu.

Enfin, après une longue et pénible attente, après des cris plus ou moins édifiants, après un tumulte digne d'un parterre de province le jour d'une représentation orageuse, et, il faut bien le dire, après les sifflets les plus irrévérencieux, l'orgue fit entendre sa grande et majestueuse voix. C'était comme l'ouverture de la pièce qui allait commencer, une messe de je ne sais plus quel auteur. J'ignore si la fatigue corporelle que j'éprouvais disposait peu mon ame à sentir les beautés de cette composition, mais elle me parut ne renfermer que des lieux-communs de musique sacrée ou profane. On avait fait dire aux journaux que Duprez, Marié, Alizard, voire M^{me} Dorus-Gras remplissaient les principaux rôles, à savoir qu'ils exécuteraient les solos; mais le *puff* était un peu menteur et le programme un peu décevant, comme tous les programmes. Marié ne chanta point, M^{me} Dorus ne se montra pas, Arnold et Gester ne se firent entendre que dans des passages beaucoup trop courts pour qu'ils pussent me dédommager de l'horrible fatigue que j'endurais. Le véritable Atlas qui supportait à lui seul presque toute la partie vocale de l'*opera sacra* était un jeune enfant de chœur, dont je regrette de ne pas savoir le nom et dont la voix étendue se maintint jusqu'au bout aussi fraîche, aussi pure que sonore. Malheureusement ces voix enfantines, me rappelant les moyens barbares par lesquels l'Italie obtenait autrefois de *poverti calpigi*, m'inspirèrent toujours une profonde tristesse. Je sortis donc du saint spectacle les oreilles et l'ame aussi peu satisfaites que l'estomac, car il était deux heures et je n'avais pas déjeuné.

Comme on le voit, une messe en musique a bien ses inconvénients; mais elle a cela de bon qu'elle fournit une occasion de rapprochement entre deux classes d'individus qui se sont trop long-temps cordialement détestés. Aujourd'hui le théâtre va à l'église, demain, — il faut du moins l'espérer, — l'église ira au théâtre. Elle y peut venir en toute sûreté de conscience, surtout lorsqu'on y représente des ouvrages tels que les *Illeguonots*, tels que *la Juive*, dans lesquels nous voyons des processions de cierges allumés, des croix en tête et bannières au vent; où nous voyons des cardinaux en soutane et barrette écarlates, des évêques mitrés en cap, crosse en main, des prêtres en surplis, en chasuble, des pénitents de toute couleur, se donnant le pieux divertissement d'un auto-da-fé. A l'aspect de ces pompes religieuses, l'église pourra se croire chez elle. D'ailleurs, puisque les prêtresses de Terpsichore, — toujours vieux style, — ont leur prie-dieu dans la maison du Seigneur, pourquoi les prêtres d'un Dieu de bonté, d'amour et de mansuétude n'auraient-ils pas leur baignoire à l'Opéra? C'est ce que je leur souhaite, *in nomine Patri*, etc.

P. FR...

pouvait pas s'accommoder le despotisme; la Restauration l'avait bâillonnée, censurée, poursuivie; leur histoire est-elle si loin de nous qu'elle soit tombée dans l'oubli? n'a-t-elle donc aucun enseignement pour ceux qui ont recueilli leur héritage?

A aucune époque, depuis douze ans, la polémique ne fut plus grave, l'opposition plus modérée, et pourtant à aucune époque la liberté de la presse ne fut poursuivie avec une ténacité pareille. On l'attaque par tous les côtés à la fois; et la frappe avec toutes les armes. On espère la détruire et on s'abuse, car la passion amène l'aveuglement. Chassée des journaux, elle se réfugiera dans le pamphlet, dans l'histoire; pour la briser, il faudrait briser l'imprimerie. Elle est entrée dans nos mœurs, elle est dans le caractère français, et la condamnation nouvelle du *National* ne découragera pas plus les écrivains que les condamnations des autres journaux ne les ont effrayés.

Vous qui poursuivez la presse avec tant d'acharnement, si les principes que vous défendez sont vrais et justes, ils doivent être solides, et la discussion ne les ébranlera pas. On n'était de nombreux supports que les édifices dont on redoute la chute.

K.

Au nombre des motifs qui doivent déterminer la chambre des députés à s'opposer à la suppression des sucres indigènes moyennant indemnité préalable, nous avons mis en première ligne les éventualités d'une guerre avec l'Angleterre, et nous avons dit: Prenez garde d'être obligés, après avoir indemnisé les propriétaires de sucres indigènes, d'avoir, plus tard, à leur donner des primes pour les rétablir.

Le *Courrier de Lyon* ne regarde pas cette appréhension comme sérieuse, et voici pourquoi. « Dans le cas même, dit-il, où les Anglais seraient maîtres de la mer, rien n'empêcherait les denrées coloniales de parvenir dans nos ports sous pavillon neutre. » C'est précisément ce que nous avons contesté et ce que nous contestons encore.

L'Angleterre n'a jamais consenti à reconnaître le droit des neutres, et elle ferait, le cas de guerre arrivé, d'incroyables efforts pour l'empêcher de s'établir. Rien ne prouve qu'elle n'y réussisse.

Que parlez-vous de la marine marchande de la Hollande? Est-ce que vous pouvez douter un instant que le pavillon hollandais se sépare du pavillon anglais, la guerre commençant? Est-ce que la maison d'Orange ne regarde pas la France comme la cause du démembrement de la Belgique?

Il ne faut pas se faire illusion, nous aurions sur les bras les marines réunies de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne et de la Russie. Les Etats-Unis seuls ne prendraient peut-être pas parti contre nous, et rien ne prouve que nous ayons à compter sur leur appui.

Nous serions encore obligés d'interdire toutes importations de denrées anglaises et de les détruire. La raison en est simple. Qui fait la force de l'Angleterre? Ce sont ses gains énormes. Pourrions-nous consentir à les augmenter au moment de la guerre? Ne serait-ce pas alors donner des armes pour nous vaincre? Avant de procéder à la destruction du sucre indigène, il y a donc lieu de réfléchir mûrement; il y a lieu surtout à temporiser, et nous ne pouvons que répéter encore qu'avant d'abandonner nos fabriques françaises il faut voir s'il nous sera possible un jour de bien nous asseoir dans les congrès européens, d'y prendre position, et enfin d'avoir des chances durables de paix.

Nous avons dit que nous allions donner 40 millions d'indemnités à des propriétaires chargés de détruire 40 millions de valeurs, et nous avons fait sortir de là une perte réelle de 80 millions pour l'Etat. Rien de plus simple que notre appréciation.

Certes, on ne nous contestera pas les 40 millions à livrer pour indemnité.

A quoi serviront ces 40 millions? à la destruction complète et absolue de valeurs au moins équivalentes; mais ces valeurs sont productives d'un impôt exceptionnel qui équivaut bien au revenu d'un capital de 40 millions et au-delà. Ainsi la consommation annuelle de sucre indigène est évaluée à 31 millions de kilogrammes, et chaque cent kilogrammes paie au trésor 16 fr. 50 c. Que le *Courrier* veuille bien se rendre compte de la quotité de ce revenu, et il reconnaîtra que nous n'avons pas été au-delà de la vérité en constituant l'Etat en perte d'un capital de 80 millions avec le système de la prohibition qu'il réclame pour les fabriques indigènes.

On objecte que les sucres indigènes détruits, les droits sur les sucres des colonies seront considérablement augmentés. Nous devons en douter, et, dans ce cas, qu'arriverait-il? C'est que cette augmentation serait prélevée sur les consommateurs, et que les compensations ne se trouveraient qu'à l'aide d'une surtaxe. Nous ne voulons pas pour le moment nous appesantir trop sur toutes ces observations qui méritent d'être pesées. La question des sucres n'a plus une opportunité immédiate. Nous attendrons donc pour y revenir que la chambre des députés soit saisie enfin d'un projet de loi sérieux.

Notre chambre de commerce a recueilli avec soin tout ce qui a été publié dans ces derniers temps sur la question du tracé du chemin de fer de Marseille au Rhône; elle a nommé dans son sein une commission chargée de lui faire un rapport.

Cette commission, dont M. Frèrejean est le rapporteur, a tenu plusieurs séances; elle a entendu MM. les délégués d'Arles et d'Avignon, ainsi que M. Jules Seguin, et elle a été unanime pour demander que le chemin de fer desserve directement les villes d'Arles, Beaucaire et Avignon, c'est-à-dire pour l'adoption du tracé modifié de MM. Talabot et Didier. En même temps, la commission a vivement insisté sur la flagrante nécessité d'améliorer la navigation du Rhône que l'établissement du chemin de fer de Marseille à ce fleuve devra rendre encore plus importante et plus indispensable.

Nous ne connaissons pas encore les termes du rapport de la commission dont nous nous bornons à donner les conclusions. Dans sa séance du 31 mars, notre chambre de commerce l'a adopté à l'unanimité. (Communiqué.)

Paris, le 31 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *National* a été condamné hier à un an de prison et 4,000 f. d'amende. Ce résultat était prévu par tout le monde, et si le courageux organe de l'opinion radicale a fait entendre, par la voix de l'illustre bâtonnier du barreau de Paris, quelques paroles de justification, c'a été plutôt pour s'adresser à la conscience du pays que pour essayer de désarmer des hommes dont l'opinion était connue avant l'audience.

Un fait bien significatif s'est produit au commencement du débat. Autrefois, c'est-à-dire au temps où MM. Guizot et Martin (du Nord) n'avaient pas encore épuré les jurys, le ministère public avait coutume d'épuiser son droit de récusation, et, malgré

cette précaution, il arrivait encore bien souvent que les journaux échappaient aux accusations portées contre eux.

Hier, pour obtenir une condamnation, M. Leullion de Thorigay n'a cru devoir récusé qu'un seul juré; encore peut-être n'a-t-il fait cette récusation que pour donner à penser que le triage du jury n'avait pas été aussi complet, aussi absolu que d'honorables orateurs l'ont prétendu à la tribune.

La condamnation du *National* nous reporte involontairement aux allégations de M. Billault.

M. Billault a dit à la tribune, sans qu'aucune voix ministérielle se soit élevée pour le démentir, que la liste du jury parisien, après avoir été d'abord travaillée dans les bureaux de la préfecture de la Seine, avait été revue et corrigée dans le cabinet de M. le ministre de l'intérieur; que onze cents noms portés sur cette liste en avaient été retranchés et remplacés par d'autres noms qui promettaient un dévouement plus sûr et plus inexorable en matière de presse. Rapprochez ces révélations de tous les verdicts rendus à Paris depuis le 1^{er} janvier dernier, verdicts qui, dans huit procès, ont successivement abouti à huit condamnations, et dites si M. Billault n'a pas dénoncé un mal réel.

— La condamnation prononcée hier contre le *National* est d'autant plus lourde pour la caisse de ce journal que pendant un an l'indemnité qu'il aura à payer au géant condamné ne s'élève pas à moins de 4,000 f. En réalité, la cour d'assises a donc prononcé contre le *National* une amende de 8,000 f.

Dans le courant de l'année dernière, le *National* a eu à faire face à une dépense de plus de 20,000 f. résultant des condamnations pécuniaires dont il a été frappé.

— La chambre a consacré hier un peu plus d'une demi-heure à la discussion du projet de loi relatif aux portions de routes royales abandonnées. Ce prodigieux effort a épuisé tout ce qu'il y avait en elle de force et d'activité, car elle s'est ensuite ajournée à samedi prochain pour entendre quelques rapports de la commission des pétitions. Si cette désespérante atonie se prolonge, il arrivera bientôt qu'une séance par semaine devra être considérée comme une tâche très-pénible et qu'il faudra bien se garder d'aggraver par des débats inutiles.

— Il y a deux jours, dans le 6^e bureau de la chambre, on procédait à la nomination d'un commissaire pour le projet de loi relatif à la convention de limites conclue avec le grand-duché de Bade. Le parti ministériel portait M. Auguis; ce que voyant, l'opposition se mit à donner ses voix à M. de Golbéry. Le parti ministériel fut plus fort que l'opposition, et M. Auguis l'emporta sur M. de Golbéry.

M. Auguis siège toujours à l'extrême gauche; ne serait-il pas convenable qu'il allât rejoindre sur les bancs du centre son collègue M. le procureur-général de Besançon?

— De toutes parts, les intérêts locaux élèvent des réclamations énergiques. Le ministère, tout entier livré à ses préparatifs d'élections, n'y répond que par des promesses; mais on sait depuis long-temps quel cas on doit en faire. La *Gazette du Languedoc* paraît, de son côté, les apprécier à leur juste valeur.

« En présence des élections, dit ce journal, on fait espérer aux départements du Gers et des Landes la canalisation de la Baïse, tandis que, d'un autre côté, on assure aux départements intéressés plus particulièrement à l'exécution du canal des Pyrénées que le ministre des travaux publics n'a pas retiré sa protection à ce canal et qu'il n'attend que la réalisation des ressources financières de la compagnie pour présenter une loi à la chambre. Nous ne croirons à la sincérité de ces bonnes dispositions du ministre que lorsqu'il nous en aura donné une preuve qui ne nous permette plus de douter. Malheureusement tout cela n'est qu'un jeu. Il en est de ces grands projets de canalisation pour le sud-ouest de la France comme de la question des sucres. On veut ménager tous les intérêts par des promesses qui ne s'accompliront pas. »

— Si les électeurs de Bordeaux sont sérieusement animés de dispositions hostiles contre le ministère, ils auront bientôt l'occasion de les manifester; M. Galos, leur député, est en ce moment soumis à la réélection. Le cabinet appuiera vivement cette réélection.

— Il y a eu hier soir une réunion de la fraction du centre gauche qui marche sous la direction de M. Thiers. Cette réunion, assure-t-on, avait un double but: de décider d'abord ce qu'il convenait de faire dans la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires, et de composer ensuite un comité électoral.

Ce comité a été composé; nous croyons qu'il tiendra ses séances chez M. Ganneron et que c'est là que devront lui être envoyées toutes les lettres qu'on aura à lui adresser.

Quant à la discussion des crédits supplémentaires, on annonce que M. Thiers y prendra part personnellement et qu'il dira sur la question du recensement des vérités que jusqu'à présent il s'était contenté de faire porter à la tribune par l'honorable M. Billault.

On dit que l'opposition de gauche a enfin compris que le silence qu'elle avait gardé jusqu'à présent sur presque toutes les grandes questions qui intéressent le pays ne pouvait pas se prolonger davantage et qu'elle est aussi décidée à dire toute sa pensée.

— Malgré toutes ses menées, l'emploi de moyens illégaux, illicites, frauduleux, M. Guizot pourrait bien ne point atteindre le but qu'il se propose, et probablement le fruit de ses peines sera recueilli par un autre. La cour hésite à abandonner les élections à son impopularité. La froide violence de ce ministre ne convient pas au château dont le système est de gouverner par des alternatives, de manière à gagner peu à peu le terrain qu'il convoite. M. Guizot, faible à l'extérieur et d'une violence despotique à l'intérieur, ne sait pas s'arrêter dans la voie dangereuse de la réaction. Il est usé. M. Molé, aussi ferme, mais moins acerbe et plus conciliant, paraît plus propre au but qu'on se propose. Le château n'attend qu'une occasion pour se débarrasser de M. Guizot devenu trop irritant. Les allées et venues aux Tuileries de MM. Molé, Thiers et de Broglie ont leur signification. M. Guizot pourrait donc, comme nous l'avons déjà dit, avoir travaillé pour d'autres.

— Il y a quelques jours à peine, une ordonnance brutale a prononcé la dissolution du conseil municipal d'Evreux dont la majorité était en opposition avec la préfecture de l'Eure. Quatorze membres de ce conseil viennent de publier dans le *Journal de l'Eure* un compte-rendu de leur conduite adressé à leurs concitoyens. Ce document, écrit avec modération et en même temps avec fermeté, expose la cause et le but de la mesure qui vient de frapper le conseil.

Le conseil municipal d'Evreux ne renfermait pas assez de ces dévouements dociles qui entourent, flattent et trompent trop souvent le pouvoir; la majorité se composait d'hommes indépendants qui avaient contre eux des inimitiés implacables qui ne tolèrent pas la persévérance des convictions politiques.

Le conseil avait résisté avec énergie aux exigences illégales de la préfecture dans une question relative à la garde nationale; il

a été dissous pour n'avoir pas voulu sacrifier les pouvoirs qu'il tenait de la loi à l'arbitraire de l'autorité. Il avait d'ailleurs d'autres torts à expier. On ne lui pardonnait pas surtout d'avoir protesté contre le recensement.

La majorité du conseil municipal d'Evreux a rempli ses devoirs avec constance et patriotisme; elle n'a pas voulu laisser annihiler l'autorité communale par les prétentions exagérées et illégales de l'administration; elle a maintenu son droit, et les électeurs municipaux d'Evreux l'en récompenseront sans doute en lui rendant un mandat qu'elle a dignement défendu.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MARS.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 80 57 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 60. La rente a un peu fléchi après l'ouverture, et elle est tombée très-lentement à 80 50. Elle était redemandée à 80 55 au moment de la réponse des primes, et toutes les rentes restant à ce prix ont été levées.

Après la réponse, il ne s'est plus rien passé d'intéressant. La rente s'est maintenue constamment en hausse, et elle a fermé au parquet à 80 60.

Après la clôture, elle est restée offerte à ce même prix; le report était à 25 cent. Cinq 0/0, 117 75. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 80 50. — Banque, 5360 00. — Obligations de Paris, 1280 50. — Naples, 106 95. — Dette active d'Espagne, 25 1/4. — Etats-Romains, 105 0 0. — Cinq 0/0 belge, 105 1/2. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 807 50. — Caisse Lafitte, 5045 00, 1020 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, 24 mars. — On a embarqué hier à bord du bateau à vapeur le *Styx*, qui a fait route pour Bone, un bataillon de zouaves.

Le bateau à vapeur le *Météore* est arrivé de Toulon avec la correspondance et 400 hommes du 53^e de ligne.

Un bataillon de zouaves vient de partir pour Blidah. Les généraux font leurs préparatifs de départ, et il paraît que l'entrée en campagne aura lieu dans les premiers jours du mois prochain.

Au dire de personnes en position d'être bien informées, une colonne se dirigera vers les Bibans ou Portes-de-Fer, où elle sera ralliée par une brigade de la province de Constantine. On parcourra dans l'est des contrées encore inconnues.

Ces troupes auront pour bases d'opérations le fort de Hamza, qui va être occupé, et le camp du Fondouck, qu'il est fortement question de réorganiser.

La seconde colonne se portera dans la vallée du Chélif, où elle fera sa jonction avec la brigade active aux ordres du maréchal-de-camp d'Arbouville.

Ces troupes parcourront tout le pays compris entre Miliannah et Mostaganem. On profitera de cette excursion pour lever le tracé d'une route destinée à joindre les deux provinces d'Oran et d'Alger.

Les deux colonnes, bien dirigées, ne peuvent manquer d'amener de nombreuses soumissions.

On a envoyé successivement dans la province de Constantine 1,100 hommes de la 1^{re} légion étrangère et un bataillon de zouaves fort de 600 hommes.

— Il y a eu quelques sinistres à Bone. En attendant les renseignements que notre correspondance ne peut tarder de nous adresser, voici ce que nous lisons dans l'*Akhbar* du 24 :

« Le 14 mars, dans la soirée, un violent coup de vent a commencé à se faire sentir dans la rade de Bone et durait encore le 16. Sept bâtiments de commerce ont été jetés à la côte, vers l'embouchure de la Seybouse. L'équipage du navire français le *Nouveau-Précurseur* avait cherché à gagner la terre dans un canot qui a été submergé, et a péri entièrement. Outre ce triste événement, on a à déplorer la perte d'un matelot de la marine royale, lequel a été enlevé par une lame.

» Lorsque le *Sphinx*, qui a fait connaître ces fâcheuses nouvelles, est parti de Bone, la tempête durait encore; il n'a, par conséquent, apporté aucun rapport officiel sur les sinistres, de sorte que nous sommes dans l'impossibilité de donner les noms de tous les bâtiments qui ont péri. »

— La même feuille annonce que M. le lieutenant-colonel Despinoy vient de donner à la bibliothèque d'Alger quatorze manuscrits arabes qu'il avait recueillis pendant la dernière campagne d'Oran. La législation des malométans, la langue arabe et les traditions historiques de l'islamisme font essentiellement la matière de ces manuscrits, dont quelques uns complètent des ouvrages importants de la bibliothèque.

— Notre correspondant d'Oran nous mande ce qui suit, sous la date du 19 mars :

L'autorité vient de recevoir de Tlemcen des nouvelles importantes, et elle s'empresse de les faire parvenir au lieutenant-général gouverneur, en devançant de deux jours le départ du bateau à vapeur de la correspondance.

Une lettre particulière de Tlemcen, du 16 mars, annonce qu'il y a eu, en avant de cette place, une affaire de cavalerie très-avantageuse pour nous. M. le général Bedeau était en campagne avec la colonne mobile sous ses ordres.

Les marchandises abondaient à Tlemcen, bien que le général commandant supérieur n'ait autorisé que quatre établissements.

Le transport par les Arabes se continue avec la plus grande sûreté pour les personnes et pour les marchandises.

Un aide-de-camp du général de Lamoricière, M. d'Illiers, de retour d'Alger, va rejoindre à Mascara sous l'escorte de six cavaliers arabes.

On a répandu le bruit que les fâcheux avaient fait leur soumission, mais il n'y a rien de positif à ce sujet.

Un marchand européen, arrivé le 17, est venu en deux jours de Mascara, et nous apprenons que les exprès envoyés par le général de Lamoricière au général Bedeau vont de Mascara à Tlemcen en 24 heures.

Notre marché est toujours bien approvisionné en viande et en grains. Des navires venant d'Italie avec des grains ont dû repartir avec leur chargement, et ils ont fait route pour Gibraltar. L'administration de la guerre a encore reçu dans le courant du mois 123 bœufs d'Espagne provenant d'une ancienne fourniture non achevée.

Depuis le 2 mars nous avons du calme et un temps magnifique; on en profite pour approvisionner Mostaganem par mer; mais il n'y a plus de foin sur rade, ce qui nous oblige à suspendre les envois.

Le 2^e chasseurs d'Afrique a 100 chevaux à Mascara et 100 avec la brigade du général d'Arbouville. C'est à peu près tout ce qu'il y a de disponible.

Le brick transport de l'Etat le *Ménagère* est arrivé le 16 de Toulon avec des colis et des caisses de fusils pour l'administration de la guerre.

Des navires de commerce nous ont apporté le matériel d'une batterie de 14^e d'artillerie, 5 chevaux et 100 mulets. Il est arrivé, en outre, de cette 34 mulets pour le train des équipages.

L'agent consulaire autrichien, parti le 17 pour l'intérieur, est rentré le 18, après avoir eu une entrevue avec les chefs des Beni-Amer, qui persistent dans leur résolution de n'obéir qu'à l'autorité française. On croit que c'est une conséquence des intrigues ourdies contre le général Mustapha. Le bruit court que ce dernier a récemment fait décapiter une vingtaine de juifs, et que les notables de cette religion se proposent d'envoyer une députation à Paris.

Un bateau arrivant à l'instant de Rachgoun annonce que tous les jours les Arabes de l'embouchure de la Tafna font signal à la garnison française d'envoyer des hommes à terre; mais le commandant de l'île n'a pas d'ordres.

Le général d'Arbouville est sorti de Mostaganem le 17 mars avec la brigade sous ses ordres. On présume qu'il s'est porté dans la vallée du Chélif.

Nous extrayons les nouvelles suivantes d'une lettre particulière de New-York, qui est datée du 10 mars :

On attend toujours ici avec la plus vive inquiétude des nouvelles de *Caledonia*. On ose à peine avouer qu'il y a bien peu de chances pour ce steamer d'avoir relâché aux Açores, et l'exemple du *Président* inspire de bien vives craintes. Par un singulier hasard, le *Président*, lorsqu'il périt dans le mois de mars dernier, n'avait aucun Français à son bord. Il n'est pas de même pour le *Caledonia* qui amenait à Halifax plusieurs négociants français. Les capitaines des paquebots qui sont entrés depuis plus

plusieurs jours dans notre port s'accordent tous à dire qu'ils ont éprouvé des coups de vent auxquels il est bien difficile qu'un steamer puisse résister. — La question du droit de visite que veulent s'attribuer les Anglais sur les navires suspects de faire la traite continue à attirer vivement l'attention. Cette question s'est compliquée d'une nouvelle difficulté par suite du refus des autorités de Nassau de livrer les nègres d'un navire américain qui se sont révoltés, ont pris le navire et l'ont conduit dans un port anglais. Cette nouvelle complication rendra bien difficile une conciliation entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

— Lord Ashburton, plus connu sous le nom européen de Baring, est, comme vous le savez, envoyé par le gouvernement anglais pour arriver à un arrangement amiable de toutes les difficultés qui divisent les deux pays; il est peu probable qu'il puisse y réussir. Au surplus, les navires récemment arrivés d'Angleterre nous annoncent que lord Ashburton a dû s'embarquer à bord du *Caledonia*.

— M. Clay, l'un des hommes politiques les plus éminents des Etats-Unis, qui, depuis quarante ans, a toujours été membre de la chambre des représentants, ministre, ambassadeur, sénateur, vient de donner sa démission de membre du sénat. M. Clay est fort âgé; il pense néanmoins à se porter dans trois ans comme candidat à la présidence. Il a fort peu de chances de réunir même une honorable minorité.

M. Clay est un homme d'un grand talent, mais il a toujours montré une inconsistance et un désir du pouvoir qui, même parmi les hommes de son parti, lui ont fait le plus grand tort.

— L'ex-président Van-Buren parcourt en ce moment les Etats-Unis; il doit aller faire une visite dans le Tennessee au vénérable général Jackson.

— Le gouvernement vient d'achever deux magnifiques frégates à vapeur, le *Mississipi* et le *Missouri*.

— Il y a huit jours, nous avons vu arriver à New-York le premier bateau à vapeur de la ligne anglaise qui va faire le service entre toutes les Antilles, la côte nord-est de l'Amérique du Sud, le Mexique, les Etats-Unis et l'Europe.

Nous trouvons dans la même lettre le passage suivant :

New-York est dans la situation commerciale la plus déplorable. Les affaires sont dans un état piteux, et en outre les droits de douanes dont vous m'avez si souvent entendu parler à Paris ont porté un terrible coup à notre commerce d'importation.

Notre gouvernement nous oublie complètement et nous laisse à la merci des scyphantes américains, qui nous menacent d'une augmentation nouvelle de 10 p. 0/0 dans les droits d'entrée pour le mois de juillet prochain.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Nous avons reçu les journaux du Port-au-Prince (Haïti) jusqu'au 6 février. On lit dans le journal officiel le *Télégraphe*, en date du 20 janvier :

« M. le vice-amiral Arnoux, arrivé hier en cette rade sur la frégate l'*Armidé*, fit faire le salut d'usage qui lui fut aussitôt rendu. Il fit ensuite demander une audience au président d'Haïti. S. Exc. lui ayant fait savoir qu'elle le recevrait ce matin à 7 heures, M. l'amiral s'est rendu aujourd'hui à l'heure fixée au palais national, où le président l'a accueilli de la manière la plus gracieuse.

« M. l'amiral, après avoir témoigné de ses dispositions amicales, a amené la conversation sur la fâcheuse circonstance qui, le mois dernier, avait donné lieu à la retraite du consul-général de France, et a assuré au président que M. Levasseur ne s'était alors retiré que pour prévenir du scandale; mais aujourd'hui que l'aigreur avait eu le temps de se calmer, il pensait, depuis surtout qu'une décision judiciaire avait été publiée, qu'il serait convenable que M. le consul-général retournât à son poste.

« Le président, dont les sentiments sont toujours tendus à la conciliation, a répondu que le gouvernement haïtien ayant désapprouvé, dans sa correspondance, l'article injurieux dont avait eu à se plaindre le consul-général, et n'ayant point provoqué la détermination qu'avait cru devoir prendre M. Levasseur, rien ne s'opposait à ce que le consul-général continuât l'exercice de ses fonctions.

« M. l'amiral, en prenant congé du président d'Haïti, exprima sa satisfaction, et réitéra à S. Exc. l'assurance du vif intérêt qu'il ne cessait de porter à la prospérité de la république. »

On lit dans le *National* :

Un fait qui s'est passé le 30 mars à l'audience de la cour d'assises pourra donner une idée des dispositions impartiales que nous y avons rencontrées.

Au nombre des jurés que le sort n'avait pas désignés se trouvaient deux personnes qui n'ont pas pu contenir leur joie lorsque le chef du jury a prononcé un verdict de culpabilité. L'un de ces messieurs surtout s'est mis à rire d'une manière indécente, et il s'est modéré seulement quand il a pu voir combien il choquait ceux qui l'avaient remarqué. Ces deux jurés étaient placés de manière à n'être aperçus ni par l'avocat-général, ni par la cour, et nous sommes convaincus que M. le président aurait réprimé, s'il avait pu le voir, une manifestation aussi inconvenante.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

Tout se prépare à Rouen pour la lutte électorale. Déjà les candidats conservateurs se mettent en campagne, et aucun des moyens souterrains qu'ils croient propres à assurer leur succès ne sont négligés. A défaut de titres avouables à la confiance des électeurs, on ne se fait pas faute de démarches, de sollicitations, de promesses, enfin de toutes les petites manœuvres que, d'un bout à l'autre de la France, nous voyons pratiquer au profit du parti stationnaire, et dont la réussite nous a conduits au gâchis parlementaire dont le Palais-Bourbon est aujourd'hui le théâtre.

Le *Journal de Rouen* ajoute qu'il espère que les électeurs de la Seine-Inférieure sauront déjouer ces déplorables manœuvres.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre des finances, suivi d'une ordonnance en date du 28, ayant pour objet une nouvelle organisation de l'inspection générale des finances.

Le personnel de l'inspection générale des finances est composé ainsi qu'il suit :

40 inspecteurs-généraux, 10 inspecteurs de 1^{re} classe, 10 inspecteurs de 2^e classe, 12 inspecteurs de 3^e classe, 12 sous-inspecteurs, 12 adjoints à l'inspection.

Le traitement annuel sera fixé ainsi qu'il suit : pour les inspecteurs-généraux, à 12,000 fr. ; pour les inspecteurs de 1^{re} classe, à 8,000 fr. ; pour les inspecteurs de 2^e classe, à 6,000 fr. ; pour les inspecteurs de 3^e classe, à 4,000 fr. ; pour les sous-inspecteurs, à 2,500 fr.

Voici une petite réclame électorale dont la forme est assez originale.

Nous lisons dans les *Affiches de la Meuse* qui se publient à Saint-Mihiel :

L'église de Saint-Michel de cette ville vient de recevoir un tableau de grande dimension représentant Jésus-Christ servi par les anges dans le décoron du célèbre Le Brun à qui la France doit l'original qu'elle conserve dans le dépôt de ses richesses artistiques. Ce tableau, de 3 mètres 65 centimètres de hauteur et de 2 mètres 60 centimètres de largeur, est haussé sur un riche encadrement dans lequel on lit ces mots : *Donné par le ministre de l'intérieur, à la demande de M. H. Etienne, député.*

M. Etienne de cet article s'étendrait davantage sur tous les titres de mérite ou de reconnaissance de notre ville, s'il ne craignait qu'au moment où il est question de nouvelles élections, on pût penser qu'il a voulu capter à l'avance des suffrages qui ne peuvent lui manquer.

Chronique.

LYON.

Hier, vers les dix heures du soir environ, le feu a pris au premier étage d'une maison de la rue des Feuillants, chez un fabri-

cant de châles. En un instant l'incendie a fait des progrès rapides; des jets de flammes sortaient avec violence par les fenêtres et menaçaient d'envahir promptement tous les étages. Les secours n'ont pas été aussi prompts qu'ils auraient dû l'être dans un quartier aussi rapproché de l'Hôtel-de-Ville. Une fois organisés et le service des pompes bien établi, l'incendie a été promptement dominé. Vers minuit les pompiers étaient maîtres de l'appartement et jetaient par les fenêtres des ballots de marchandises à demi consumés.

Nous ne savons pas si l'étage supérieur a été entamé par le feu; mais nous croyons qu'il a dû en souffrir beaucoup. Nous ignorons à quelle cause cet incendie doit être attribué.

— Le quai Saint-Antoine est enfin en voie rapide d'achèvement. Peu de travaux publics ont été conduits avec autant de tergiversations et d'inhabileté, et le tout à notre grand détriment. Pourquoi ne pas avoir profité de la réfection du pavé pour amener les conduits du gaz destinés à alimenter les candélabres que l'on ne peut manquer de placer sur cette promenade? Il en résulterait une nouvelle dépense quand on voudra exécuter ces travaux.

— Avant-hier dans la soirée, une fille domestique s'est précipitée dans le Rhône de dessus l'un des ponts de bois qui servent de communication entre le cours d'Herbouville et les moulins amarrés le long de ce cours. Cette malheureuse a fort heureusement été retenue par les chaînes de fer de ces moulins, auxquelles un instinct naturel de conservation l'a portée à se cramponner. Secourue à temps, elle a été transportée chez un pharmacien du voisinage où les premiers secours lui ont été donnés; interrogée sur les motifs qui l'avaient portée à cet acte de désespoir, elle a répondu que le chagrin seul de se voir mal placée en était la cause.

— On se rappelle l'accident arrivé à François Suavet, garçon de salle de l'*Hirondelle* n° 5, qui, étant à fumer sa pipe, monté sur le banc du gouvernail, et se précipitant pour arriver où on l'appela, est tombé sur la tête et s'est fait une grave blessure; le tuyau de sa pipe qui était en bois et de la grosseur du doigt était entré de 4 centimètres dans l'orbite de l'œil droit. Ce malheureux, âgé de 25 ans, vient de succomber. Il est resté alité pendant trente jours sans avoir recouvré connaissance un seul instant.

Bulletin officiel du mouvement de la condition des soies pendant le mois de mars dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
487 balles ou parties d'organsin, pesant net.	39,374 kilog.
450 — — — de trame — — — — —	28,106
127 — — — de grège — — — — —	9,668
28 — — — de soies div. — — — — —	1,468
67 parties de bobines pleines ou vides.	643

1,159 numéros placés. 78,959 kilog.

DÉPARTEMENTS.

L'*Insulaire français* du 26 mars annonce que le 22, vers midi, un orage accompagné d'éclairs et de tonnerre a éclaté sur Bastia (Corse). Une grêle épaisse est tombée sur la ville et sur les campagnes environnantes et a fait des dégâts considérables. Presque tous les arbres fruitiers ont été atteints, et la vigne elle-même a reçu des blessures qui compromettent la récolte de cette année.

Les grêlons avaient de 10 à 14 millimètres de largeur. Dans les rues ils étaient amoncelés à la hauteur de 33 centimètres, et la campagne semblait couverte de neige.

Le lendemain à la même heure, un nouvel orage, moins violent que le premier, mais accompagné d'une forte grêle, a détruit ce qui avait pu être épargné. Heureusement ces deux orages ne se sont guère étendus au-delà d'une demi-lieue autour de la ville.

— M. Stréels, receveur particulier à Nyons (Drôme), passé à la recette particulière de Nantua, est nommé receveur-percepteur à la résidence de Lyon, en remplacement de M. Aillaud.

M. Stréels sera remplacé à Nyons par M. Raindre, percepteur à Neuilly.

SOIES. — Le calme est toujours plus grand et les prix moins fermes. Notre correspondance nous annonce qu'à Nîmes, à Avignon, à Cavaillon, dans toute la vallée de la Durance, une nouvelle baisse a eu lieu tant sur les grèges que sur les ouvrées.

Vendredi, à Romans, la place est restée déserte. Le froid, l'approche des fêtes, et surtout l'improbabilité de toute oscillation avantageuse sur les ventes ou les prix, avaient retenu chez eux tous les fileurs et mouliniers.

On espère, il est vrai, que la foire du 29 mars agira favorablement et sur le cours et sur les ventes de ce précieux fil, trop calme depuis quelque temps.

Il en a été de même à peu près partout dans nos contrées, sur l'une et l'autre rive du Rhône. Le marché de samedi, à Aubenas, a été parfaitement nul. Les prix courants de la semaine d'aparaissant ont même éprouvé de nouveau une assez forte diminution. Les nouvelles d'Avignon nous manquent.

Les affaires se traînent sur des ventes insuffisantes pour la quantité des matières premières restant à liquider avant la récolte prochaine et sur des prix disputés qui tendent à la baisse.

Au dernier marché de Cavaillon, il y a eu aussi froideur dans les affaires; il s'est vendu quelques petites parties du Luberon en 13/14 à 54 f. le kilog.; 48 f. 50 c. le kilog. Les Provence 15/17 d.

A Nîmes, le calme continue et les prix baissent toujours. De beaux organsins Vivarais 20/22 deniers ont été vendus près d'un franc au-dessus du dernier cours. Les grèges tramettes cévenolles, pour bas, ont éprouvé une dépréciation plus grande encore.

A Marseille seulement, la situation, sans être améliorée, semble être restée la même, malgré les nouvelles de baisse à l'intérieur circulant à la bourse depuis tantôt deux mois. Il s'est fait quelques affaires sur les soies levantines Brousse p. et g. g., Castretran, Mestoup p. g., Perse. Mais, hâtons-nous de le dire, toutes ces ventes n'ont été conclues qu'avec de forts escomptes assez peu en usage surtout pour les qualités de soies.

(*Courrier de la Drôme.*)

Nous recevons la lettre suivante de M. le maire d'Ecully :

Monsieur le rédacteur, La pétition des habitants d'Ecully à M. le préfet est remplie de faits exacts ou dénaturés. Ce sont des membres de la minorité du conseil municipal qui l'ont rédigée et fait colporter, et trois jours avant, réunis en session légale avec les autres membres, pouvant provoquer toute autre délibération, même l'annulation de celle attaquée, ils ont déclaré n'avoir aucune proposition à faire.

Pas un seul des signataires de la pétition n'a cherché à s'assurer de l'exactitude des faits cités; tous ont signé de confiance, et même une partie des signataires est controuvé.

La décision qu'on attaque a paru, après un mûr examen, tellement convenable qu'elle a été prise à l'unanimité des neuf membres présents, et que plusieurs, sur les six absents, avaient déclaré y adhérer. Cette question n'était pas nouvelle, et les membres opposants eux-mêmes avaient nommé précédemment une commission pour proposer à M. Jars l'échange de ce chemin.

L'enquête de *commodo et incommodo*, qu'on réclame et qu'on savait bien devoir être faite montrera d'ailleurs quels sont les véritables intérêts de la commune.

Il est vraiment déplorable que, pour des intérêts privés ou des amours-propres blessés, on cherche à égarer l'opinion, et à continuer des divisions qui n'ont que trop long-temps agité la commune.

Agréer, etc. A.-M. BRISSARD, maire d'Ecully.

Nouvelles Etrangères.

ETATS-UNIS.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* : Le paquebot *Onéida*, parti de New-York le 8 mars, nous apporte les journaux américains jusqu'à cette date. Ils contiennent un fait intéressant qui, selon les probabilités, va renouveler toutes les difficultés de l'affaire Mac Leod.

Le 20 février, un jeune homme, du nom de Hogan, a été arrêté à 8 miles de Lockport et conduit dans les prisons de cette ville, sous la prévention d'avoir pris part à l'attaque et à l'incendie de la *Caroline*. Les présomptions qui s'élèvent contre lui résultent de ce qu'il aurait révélé en 1838 au docteur Mac Kensie, de Lockport, sa part active dans cette affaire. Une lettre confirmerait ce témoignage. Il a déjà subi plusieurs interrogatoires.

Ce qui ajoute à la gravité de ce nouvel incident, c'est que Mac Leod a été accablé par le motif que sa culpabilité n'était pas suffisamment prouvée. Or, si, comme il le paraît, celle de Hogan n'est pas douteuse, elle mettra les tribunaux américains dans la nécessité de le condamner, ce qui amènera de nouveau l'intervention de l'Angleterre.

— On a reçu en Angleterre par le *Patrick-Henry*, arrivé à Liverpool, des nouvelles de New-York du 8 mars.

Elles parlent aussi de l'arrestation de Sheridan Hogan; mais une lettre arrivée par cette voie contient le paragraphe suivant :

« Je suis heureux de vous informer que le juge Ransom, devant qui M. Hogan a été conduit, l'a déchargé de toute poursuite sur le motif d'insuffisance du mandat d'arrestation. »

— On lit dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans :

« Les détails qui suivent nous ont été fournis par M. Franklin Coombs, arrivé de Vera-Cruz à la Balize par le steamer *Solway* :

« Il y avait à bord du steamer dont nous venons de dire le nom, quelques jours avant le départ de M. Coombs de Vera-Cruz, un nombre infini de fashionables des deux sexes qui admiraient à loisir les moindres détails du navire, quand on aperçut dans le lointain un bâtiment de guerre portant pavillon américain. On trouva étrange qu'il n'entrât pas dans le port, puisqu'il n'en était qu'à portée de canon. Quelques instants après, un bâtiment mexicain, le *Picosca*, possédant un riche chargement, mit à la voile pour Tampico ou quelque autre port du littoral, et ne tarda pas à approcher du bâtiment de guerre qui venait d'exciter à un si haut point la curiosité des spectateurs. Ce dernier abattit aussitôt le pavillon américain, et l'*unique étoile* du Texas s'éleva majestueusement au haut du mât. Un coup de canon fut tiré, puis un second, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le navire mexicain, qui jusqu'ici avait tâché de regagner le port, abaissât enfin son pavillon et devint la proie du bâtiment étranger. »

Un journal de la Nouvelle-Orléans prétend que ce n'est point un navire marchand sortant de la Vera-Cruz qui a été capturé, mais bien l'un des deux bricks de guerre qui, il y a quelque temps, après une saisie illégale, sont partis de New-York pour se rendre au Mexique, où ils devaient être achetés par le gouvernement. L'un de ces deux bâtiments a péri dans la traversée.

— Une sanglante révolte a éclaté, le 11 février, à bord du brick de guerre texien *San-Antonio*, qui se trouvait en relâche à la Nouvelle-Orléans. L'équipage s'était secrètement procuré de l'eau-de-vie et en avait fait un usage immodéré jusqu'à l'ivresse. Fantaisie lui prit alors d'aller continuer son orgie à terre. Le capitaine était absent.

Un sergent s'adressa à cet effet au maître d'équipage qui en référa au lieutenant Fuller. Celui-ci répondit par un refus, et voyant l'attitude menaçante d'un groupe réuni autour de lui, il ordonna aux hommes de service de prendre les armes. Mais le sergent lui asséna aussitôt sur la tête un coup du tomahawk dont il était armé; en même temps un coup de pistolet fut tiré et la balle frappa le lieutenant qui tomba mort.

Les révoltés s'élançèrent sur le cadavre et le mutilèrent avec leurs poignards et leurs baïonnettes. Deux midshipmen furent blessés. Les officiers furent ensuite enfermés dans leurs cabines, et l'équipage quitta le navire. Mais bientôt arriva une chaloupe du *revenue cutter Jackson*, dont le capitaine avait entendu la détonation du pistolet.

Les officiers du *San-Antonio* furent délivrés et l'éveil fut donné à la police qui se mit sur la trace des coupables. On en avait déjà arrêté six.

— On lit dans l'*Abeille* :

« Notre situation commerciale devient de jour en jour plus déplorable. Nous constatons à regret la faillite d'une de nos plus anciennes maisons de commerce trafiquant dans les cotons. »

« Son passif est évalué de 5 à 700 mille dollars. »

— La corvette française la *Brillante* est arrivée de la Vera-Cruz à Pensacola le 19 février. Les autorités civiles et militaires de cette ville se sont empressées de rendre visite à l'état-major de la corvette.

— La corvette française la *Sabine*, commandant Cosmao-Dumanoir, a jeté l'ancre dans le port de la Havane le 10 février, venant de Pensacola.

INDES-ORIENTALES.

Le paquebot anglais l'*Alecto* est arrivé le 30 mars, à 6 heures du soir, à Marseille avec la malle des Indes. Les nouvelles de Bombay sont à la date du 1^{er} mars et de Macao du 17 janvier. Ce paquebot a apporté des lettres d'Alexandrie en date du 22 mars. Nos lettres et nos journaux ne nous ayant été remis qu'à sept heures et demie du soir, nous nous bornerons à indiquer les principaux faits contenus dans les correspondances que nous publierons dans notre prochain numéro.

Les journaux de Bombay annoncent l'entière destruction des forces britanniques dans le Kaboul. Les troupes anglaises quittèrent leur camp le 6 janvier et furent immédiatement, au mépris d'une convention, enveloppées par les rebelles sous les ordres d'Ukbar-Khan. Les Cipayes, après une résistance de trois à quatre jours, furent anéantis, ainsi que ce qui restait du 44^{me}. Un seul Européen put gagner Jallalabad.

Les pertes au Kaboul s'élèvent de 5 à 6 mille hommes, sans compter les suivants d'armée (*camp-followers*), au nombre de mille environ. Les journaux de Bombay assurent qu'on prépare une campagne dans le but d'anéantir le pouvoir des Afghans. Des ordres ont été donnés pour porter l'armée au chiffre de trente mille hommes.

La garnison de Jellalabad résistait toujours; elle avait des vivres pour attendre le mois d'avril, et il est présumable que les renforts qu'elle attend y seront arrivés en février.

On a reçu les noms de ceux qui sont tombés dans les mains des Afghans : on y voit les noms de plusieurs dames. (*Le Sémaphore.*)

CHINE.

Rien d'important ne s'est passé en Chine depuis l'occupation de Ningpo. L'amiral s'est rendu de Chin-Hai à Hong-Kong sur le *Jupiter*; 800 Européens ont été envoyés du côté du nord. Les lettres de Chusan sont du 24 décembre, et celles d'Amoy du 2 janvier. Tout est tranquille dans ces deux places. Les Chinois ont construit de nouveaux ouvrages de défense à Canton, contre lequel les Anglais préparaient une nouvelle attaque.

SUISSE.

La *Gazette d'Augsbourg* confirme la nouvelle de l'arrivée à Berne d'une communication du gouvernement autrichien relative aux affaires religieuses de la Suisse. Il s'agirait toujours de la position spéciale qu'impose à la maison de Hapsbourg sa qualité de fondatrice de plusieurs couvents de l'ancien Argau. Le vorort de Berne ne paraît pas avoir encore jugé opportun de répondre à ces démarches que le cabinet de Vienne fait bien plutôt pour l'acquit de ce qu'il croit devoir à sa dignité qu'en raison de ses sympathies pour un parti religieux ou politique en Suisse.

DICTIONNAIRE DE TOUT LE MONDE,

Par trois Académiciens.

Première livraison contenant toute la lettre A.

Prix : 50 centimes.

On trouve dans cette livraison des articles très-piquants et très-instructifs.

A Lyon, chez PROSPER NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n. 6. (7014)

Étude de Me Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, n. 7.

Le lundi quatre avril mil huit cent quarante-deux, à neuf heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers effets saisis, lesquels consistent principalement en bureau, tables, chaise, poêle, rayonnage, poêle en fonte et une pièce de coton gris pour doublures, etc. (1476)

Étude de Me Raymond, avoué, place Neuve, à Vienne (Isère).

VENTE

d'objets mobiliers après saisie.

Le dimanche dix-sept avril mil huit cent quarante-deux et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, dans la maison bourgeoise faisant partie des immeubles situés à Ternay, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), ayant appartenu à M. Félix Pinet, décédé avocat et propriétaire, domicilié alternativement à Lyon et à Ternay, il sera procédé, par le ministère d'un huissier, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers dépendant de la succession dudit M. Pinet, saisis au préjudice des héritiers de ce dernier.

Ces objets consistent en batterie de cuisine, meubles meublants, dont plusieurs sont recouverts en marbre, horloges, chaises, fauteuils, glaces, tableaux, argenterie, lits garnis, linge de lit, de corps et de table, vêtements d'homme, fusils, pistolets, voitures, harnais, divers outils de menuiserie, billard, bibliothèque garnie de cent cinquante volumes, et autres objets ; le tout ayant servi à l'usage du défunt Pinet.

Le prix sera payé comptant.

Pour extrait : Signé REYMOND, avoué. (4950)

ÉTUDE DE M^e VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N. 7.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

et sans remise,

En l'étude dudit Me Coste,

le jeudi 7 avril 1842, à midi,

DE DEUX MAISONS

CONTIGUES,

Situées à Lyon, à l'angle de la rue de la Monnaie, de la place du Port-du-Temple et de la rue de la Préfecture,

portant, sur cette dernière rue, le n. 1.

La première de ces maisons a huit ouvertures sur la rue de la Monnaie, une ouverture sur la place du Port-du-Temple, et sept ouvertures sur la rue de la Préfecture.

La deuxième de ces maisons n'a qu'une façade sur la rue de la Préfecture, où elle est percée de quatre ouvertures à chaque étage.

Chacun de ces immeubles est desservi par un bel escalier en pierre, et tous deux par une porte cochère, sur la rue de la Préfecture, où ils portent le n. 1, et par une grande cour où est une pompe ; ils ont tous deux caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol, plusieurs étages et greniers au-dessus.

Les états de revenu, les baux, les titres et le bref de la vente sont déposés à Me Coste, qui pourra faire traiter de gré à gré avant le jour indiqué. (4065)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N. 10.

Salle des criées des notaires de Lyon, sise quai et maison Saint-Antoine, n. 31, au 2^me.

VENTE AUX ENCHÈRES,

DU

CHATEAU ET DU PARC DE SAINT-PIERRE

(Isère).

PAR LE MINISTÈRE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, ASSISTÉ DE L'UN DE SES COLLEGUES.

Cette vente aura lieu le vingt-six avril 1852, à midi, au pardessus la mise à prix de cent mille francs, et sera définitive.

Le château de Saint-Pierre, renommé par la richesse et l'élégance de son architecture, est très-bien agencé intérieurement et renferme un mobilier considérable.

Le parc, de la contenance de 4 hectares 82 ares environ, entoure le château et réunit l'utile à l'agréable.

Les bâtiments du grangeage ainsi que les écuries et remises sont à distance convenable du château.

Les personnes qui désireront visiter la propriété pourront s'y présenter le jeudi de chaque semaine, et, dans le cas où ce jour-là le temps serait pluvieux, le dimanche suivant, de dix heures à quatre heures. On pourra la visiter à toute heure pendant les trois jours qui précéderont celui de l'adjudication.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres de propriété, audit Me Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 10, chargé de traiter à l'amiable s'il est fait des offres suffisantes avant le jour de l'adjudication. (4888)

MÊME ÉTUDE.

On offre de vendre, à raison de 5 p. 0/0 de son produit,

UNE MAISON

DE CINQ ÉTAGES,

Située à Lyon, près la place Louis XVIII, et de rester locataire général pendant dix ans.

L'acquéreur conservera sur son prix une somme suffisante pour garantir le paiement de ses termes de loyer.

S'adresser audit Me Laval. (4889)

ÉTUDE DE M^e JOGAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 5.

A vendre de suite,

A UN PRIX AVANTAGEUX.

UN FONDS D'APPRÊTEUR

POUR ÉTOFFES DE SOIE,

parfaitement achalandé.

Situé au centre de la fabrique, dans l'un des meilleurs quartiers de Lyon.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit Me Jogand. (4801)

ÉTUDE DE M^e MICHOU, NOTAIRE, A LYON, N. 11, PLACE DES CARMES.

A vendre,

A TROIS ET DEMI POUR CENT DE SON REVENU NET D'IMPOTS.

UNE BELLE TERRE AVEC CHATEAU,

Située à quelques heures de Mâcon, dans une des parties les plus riches du Charollais.

Prix : 525,000 francs.

A placer par hypothèque et sur des immeubles à Lyon ou dans l'étendue de l'arrondissement de Lyon.

Un capital de 60,000 francs qui sera disponible le 1^{er} mai prochain.

S'adresser, pour les renseignements, audit Me Michou, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés de ville et de campagne. (4675)

VENTE A L'AMIABLE,

A la Blanchisserie Economique, rue Jacquard, près le cours des Charpennes, aux Brotteaux,

DES OBJETS SUIVANTS :

Machine à vapeur de la force de huit chevaux, munie de son générateur et de ses accessoires.

Quatre chaudières à vapeur, munies de manomètres et de leurs autres accessoires.

Un gazomètre complet.

Tuyaux de fonte, cuivre et plomb, de différents diamètres, et robinets en cuivre de diverses grandeurs.

Un état de forge complet.

Roues d'engrenage en fonte et en fer.

En outre, différentes pièces de fer et de fonte servant à divers usages mécaniques.

Cuves en bois, tables, caisses, rayons, boiseries de comptoir, bureaux, etc.

Crèches, râteliers et divers autres objets mobiliers.

Voitures couvertes sur ressorts, propres au transport de toutes espèces de marchandises.

Cette vente commencera le lundi 4 avril et continuera les 5, 8 et 9 avril suivants, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. (513)

A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située rue Masson, 12, jouissant d'une belle vue, composée d'une maison bourgeoise, écurie et remise, terrasse et jardin fruitier, pouvant convenir à un établissement quelconque ou à quelqu'un dans les affaires, vu le rapproché de la ville. S'y adresser. ment he (469)

(5529) A vendre.

UN CABINET PORTATIF VITRÉ, propre pour un jardin ou loge de portier.

S'adresser à l'ébéniste, quai de la Charité, n. 150.

(489) A vendre pour cause de décès.

FONDS D'ÉPICERIE, MERCEERIE ET QUINCAILLERIE, bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, rue des Fossés, n. 15. S'y adresser.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

FONDS DE FABRIQUE DE BRETÈLLES, galerie de l'Argue, escalier L, au 5^e. S'y adresser. (465)

A vendre.

Un Fonds de Restaurateur

TRES-ACHALANDÉ,

SITUÉ DANS UN DES MEILLEURS QUARTIERS DE LA VILLE.

S'adresser à M. Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, n. 2. (5535)

(516) A vendre.

MAISON BOURGEOISE, bâtiments d'exploitation, jardin, pré et vigne rouge de bonne qualité, entre Sainte-Colombe et Condrieu, près la nouvelle route et le Rhône, et à l'abri de ses inondations.

S'adresser à Me Chassignieux, notaire à Condrieu.

A vendre.

FONDS DE MERCEERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Lauri, rue Tupin, à côté la Halle de la Grenette. (471)

(511) A louer à la campagne.

APPARTEMENT de sept ou onze pièces meublées, avec jouissance de la promenade, salle d'ombrage, billard, cabinet de bains, situé à mi-coteau et à quinze minutes de Saint-Rambert-le-Barbe, sur la route de Collonges. Les omnibus passent devant la porte du clos.

S'adresser à M. Nant, rue du Rempart-d'Ainay, n. 27.

A LOUER

APPARTEMENTS de quatre, six, huit, dix et vingt pièces, bien agencés et décorés avec élégance, place Louis XVIII, à l'angle de la rue de Penthièvre. S'y adresser. (514)

VENTE VOLONTAIRE,

pour cause de dissolution de société,

D'UN GRAND CROIX D'INDIENNES, TISSUS, COTONNE, BARÈGE ET MOUSSELINE-LAINE, STOFFS, PÉKIN ET CHALES.

La vente aura lieu en détail, en partis ou en bloc.

S'adresser rue Saint-Pierre, n. 4, au 1^{er}. (448)

Vente de Coke.

A dater de ce jour, l'usine à gaz de Perrache livrera so-coke aux prix suivants :

Pris à l'usine, à 2 fr. » c. le cent kilog.

Rendu devant le domicile 2 fr. 25 c. —

Rendu dans les appartements 2 fr. 40 c. —

Pour les parties très-considérables, on pourra traiter de gré à gré. (6815)

A LOUER

A la Saint-Jean prochaine.

VASTE LOCAL

DE 40 MÈTRES DE LONGUEUR,

Carrelé, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou en trespôt ; de plus,

Un Appartement agencé de trois pièces ;

Le tout situé à la Guillotière, rue de la Croix, 21.

Ledit local est à l'abri des inondations. — S'y adresser. (477)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS D'HOTEL GARNI, composé de onze pièces toutes décorées à neuf, avec cave, situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Burdel, cafetier, place des Terreaux. (510)

A vendre de suite pour cause de maladie.

FONDS DE CAFÉ ayant une belle clientèle et dans un beau quartier de la ville.

S'adresser à M. Gaillard, quai Saint-Antoine, n. 58. (506)

A louer.

UNE MAISON sur les bords de la Saône, près de la ville, ayant de belles eaux vives, propre à un établissement industriel.

S'adresser, pour plus amples renseignements, rue Saint-Benoit, n. 1, au 5^e. (485)

A louer.

DIVERS APPARTEMENTS mis en état et UN BEAU LOCAL en plein midi, rapproché de la fabrique et bon pour l'apprent des tulles ou autres articles.

S'adresser à M. Frinzine, rue des Augustins, n. 11, de deux à quatre heures. (498)

AVIS.

On désire trouver un JEUNE HOMME de douze à quinze ans pour faire les commissions.

S'adresser chez le marchand chapelier, rue Lafont, 2. (501)

OUVERTURE

Bains du Jardin-des-Plantes

le 2 avril courant.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la propreté. Il existe dans les cabinets des tables à toilette avec un assortiment de savons parfumés, eau de Cologne, pâte d'amandes.

Le sieur POTCOU, propriétaire de cet établissement et ancien garçon des Bains Neufs, s'occupera toujours de la toilette des pieds.

Cet établissement sera ouvert depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures du soir. (515)

HOTEL ET CAFÉ

au Pré-aux-Clercs.

ON SERT A LA CARTE, A PRIX FIXE ET A VOLONTÉ.

Al'arrivée des Charpennes, sur le cours Vitton, et à la venue de la Guillotière.

Cet hôtel vient d'être tout décoré à neuf et divisé en salons de diverses grandeurs de dix à cent vingt couverts, propres à recevoir des sociétés pour baptêmes, mariages, etc.

On trouve à cet établissement une vaste salle d'ombrage et un pré propice pour jeu de boules. (5530)

BATEAU A VAPEUR

DU 1^{er} AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 7 heures du matin. (509)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)



Service spécial des BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les départs auront lieu tous les jours impairs,

De LYON, à 11 heures du matin ;

De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la Charité ;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la Compagnie ;

A Tournon, chez M. Péliissier, agent de la Compagnie ;

A Valence, chez MM. Puissant et Rtlat, agents de la Compagnie. (6685)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, 31.

Rhumes.—Enrouements.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE de GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, n. 50 ; Vernet, place des Terreaux, 15 ; Lardet, place de la Préfecture ; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis ; à Châlon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 58. (7462)

Faillite du sieur Ronsereil,

Qui était chapelier à Lyon, rue Saint-Pierre.

Les débiteurs du sieur Ronsereil sont informés qu'ils auront à payer le montant de leurs comptes entre les mains du sieur Fleury Chevillard, rue Lafont, n. 2, syndic de la faillite du sieur Ronsereil. (5534)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 2 au 10 avril, à 6 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

Ouverture de l'Arène Française,

aux Brotteaux.


Cours Lafayette, à l'angle de l'avenue de Saxe.

M. ESBRAYAT, directeur de ladite Arène, prévient le public que dimanche 3 avril 1842 aura lieu l'ouverture de son Arène ; il espère que le public, dont il n'a jamais trompé la confiance et dont il a toujours obtenu les suffrages, lui continuera sa bienveillance.

De son côté, M. ESBRAYAT promet de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour plaire au public et varier ses amusements en faisant tout ce qui dépendra de lui pour faire revivre les belles luttes de l'Arène Française. (517)

Compagnie de Navigation

DU RHONE SUPÉRIEUR.



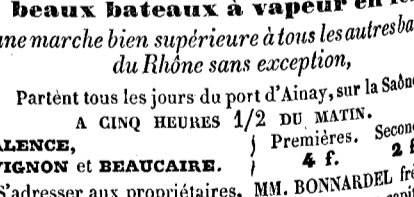
SERVICE DE

LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY

par bateaux à vapeur en fer.

A dater du lundi 4 avril, les départs auront lieu les lundis, jeudis et samedis, à cinq heures du matin.

Bureaux d'Herbouville, 4. (6522)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIRIUS

beaux bateaux à vapeur en fer,

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON

en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES : } Premières. Secondes.
Beaucaire. } 4 fr. 2 fr.
Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. (6752)

Les bureaux sont quai Monsieur, 119.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaherie, 19.